

13 OCTOBRE 2005



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 13 octobre 2005 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS
RÉAL BRUNELLE
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND
SERGE DION**

Monsieur le conseiller **PATRICK CHARBONNEAU** est absent de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-------------|-----------|---|
| | 1. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 2005-10-553 | 1.1 | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2005 |
| | 2. | ADOPTION DU PROCÈS VERBAL |
| 2005-10-554 | 2.1 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2005 |
| | 3. | ADMINISTRATION GÉNÉRALE |
| 2005-10-555 | 3.1 | ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 7 OCTOBRE 2005 |
| 2005-10-556 | 3.2 | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE |

13 OCTOBRE 2005

DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 11 OCTOBRE 2005

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2005-10-557 4.1 SOUPER DE CLÔTURE DES FÊTES DU 150^E DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GRANBY LE 19 NOVEMBRE 2005
- 2005-10-558 4.2 INVITATION AU GALA DU MÉRITE ENVIRONNEMENTAL LE 25 OCTOBRE 2005
- 2005-10-559 4.3 INVITATION AU GALA DES PRIX D'EXCELLENCE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE 2005, LE 8 NOVEMBRE 2005

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 2005-10-560 7.1.1 ACHAT FINANCÉ À MÊME LE BUDGET EXERCICE 2005
- 2005-10-561 7.1.2 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 10 OCTOBRE 2005

7.2 TRAVAUX PUBLICS

- 2005-10-562 7.2.1 SERVITUDE D'ÉGOUT ET/OU AQUEDUC ENTRE IMMOBILIER SKI BROMONT ET LA VILLE DE BROMONT
- 2005-10-563 7.2.2 SERVITUDE DE DRAINAGE ENTRE SKI BROMONT.COM ET LA VILLE DE BROMONT
- 2005-10-564 7.2.3 FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE – AUTORISATION DE PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE SHEFFORD
- 2005-10-565 7.2.4 TRAVAUX DE GESTION DES EAUX DE SURFACE
- 2005-10-566 7.2.5 APPEL D'OFFRES – PONCEAUX – GESTION DES EAUX DE SURFACE

7.3 URBANISME

- 2005-10-567 7.3.1 CESSION POUR FIN DE PARC ENTRE IMMOBILIER SKI BROMONT ET LA VILLE DE BROMONT
- 2005-10-568 7.3.2 PROTOCOLE D'ENTENTE VAL DES IRLANDAIS – RUE MISSISQUOI

13 OCTOBRE 2005

| | | |
|-------------|-------|--|
| 2005-10-569 | 7.3.3 | IDENTIFICATION DES LOTS DU « DOMAINE NATUREL DU LAC GALE » |
| 2005-10-570 | 7.3.4 | SERVITUDE DE STATIONNEMENT ENTRE LA COMPAGNIE 9035-0562 QUÉBEC INC. ET LA VILLE DE BROMONT |
| 2005-10-571 | 7.3.5 | PROTOCOLE D'ENTENTE – SECTEUR AÉROPORTUAIRE |
| 2005-10-572 | 7.3.6 | PROTOCOLE D'ENTENTE – RIVE GAUCHE |
| N.M. | 7.3.7 | ENTENTE DE PRINCIPE CONCERNANT LA PLAGE PARADIS |

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

| | | |
|-------------|-------|---|
| 2005-10-573 | 7.5.1 | ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE |
| 2005-10-574 | 7.5.2 | PARC ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE |

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

| | | |
|-------------|-------|---|
| 2005-10-575 | 7.7.1 | QUITTANCE MUTUELLE ENTRE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BRUNELLE, LA VILLE DE BROMONT, MADAME PAULINE QUINLAN, MADAME LÉONORA LANDES ET LES ENTREPRISES INTERNATIONALES LANDES INC. |
| 2005-10-576 | 7.7.2 | NOMS DE RUES |
| 2005-10-577 | 7.7.3 | PAIEMENT DE FRAIS JURIDIQUES |

8. DIVERS

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

| | | |
|------|------|---|
| N.M. | 10.1 | RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE CONCERNANT LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE |
| N.M. | 10.2 | DÉPÔT D'UNE LETTRE D'ELECTEST CONCERNANT LE RECOUVREMENT DU SILO DE PAVNAT, RUE PACIFIQUE |
| N.M. | 10.3 | DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS |

13 OCTOBRE 2005

CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES
LOURDS SUR LA ROUTE 241 (RUE SHEFFORD)

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2005-10-578

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

2005–10–553

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée des membres du Conseil municipal du
13 octobre 2005 avec la modification suivante :

- le sujet numéro 7.3.7 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2005–10–554

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 3 OCTOBRE 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée des membres du
Conseil municipal tenue le 3 octobre 2005.

ADOPTÉ

13 OCTOBRE 2005

2005–10–555

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 7 OCTOBRE
2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au montant de **SIX CENT TRENTE-
QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-UN DOLLARS ET
DIX-HUIT CENTS (634 881,18 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à émettre les chèques en
paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

2005–10–556

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE
11 OCTOBRE 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit
procès-verbal.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du
Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès verbal de l'assemblée
tenue le 11 octobre 2005.

ADOPTÉ

2005–10–557

**SOUPER DE CLÔTURE DES FÊTES DU 150^E DE LA MUNICIPALITÉ
DU CANTON DE GRANBY LE 19 NOVEMBRE 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à payer la somme de **CENT
DOLLARS (100 \$)** à la Municipalité du Canton de Granby, somme

13 OCTOBRE 2005

représentant l'achat de deux (2) billets pour participer au souper de Clôture des Fêtes du 150^e, samedi le 19 novembre 2005 au Club de Golf St-Paul.

ADOPTÉ

2005–10–558

**INVITATION AU GALA DU MÉRITE ENVIRONNEMENTAL LE 25
OCTOBRE 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à payer la somme de **SEPT CENTS DOLLARS (700 \$)**, somme représentant l'achat d'une table de huit (8) couverts pour participer au Gala du Mérite Environnemental, le mardi 25 octobre à l'Hôtel Delta de Sherbrooke.

ADOPTÉ

2005–10–559

**INVITATION AU GALA DES PRIX D'EXCELLENCE DE
L'ADMINISTRATION PUBLIQUE 2005, LE 8 NOVEMBRE 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à payer la somme de **CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (170 \$)**, somme représentant l'achat de deux (2) billets pour participer au Gala des Prix d'Excellence de l'Administration publique 2005, le 8 novembre 2005.

ADOPTÉ

2005–10–560

ACHAT FINANCÉ À MÊME LE BUDGET EXERCICE 2005

ATTENDU QUE l'immobilisation ci-dessous sera financée à même le budget 2005 :

13 OCTOBRE 2005

| Service | Description | Montant Alloué | Montant nécessaire | Écart |
|---------|-----------------|----------------|--------------------|----------|
| Loisir | Tables pliantes | 0 \$ | 1 400 \$ | 1 400 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à faire les transferts budgétaires et à financer les dépenses en immobilisations pour un montant de **MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (1 400 \$)** à même le budget.

ADOPTÉ

2005–10–561

AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 10 OCTOBRE 2005

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} septembre au 10 octobre 2005, en tenant compte des résultats anticipés au 31 décembre 2005.

D'autoriser la trésorière à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE la dite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2005–10–562

SERVITUDE D'ÉGOUT ET/OU AQUEDUC ENTRE IMMOBILIER SKI BROMONT ET LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QU'Immobilier Ski Bromont Inc. possède le lot 2 591 352 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, municipalité de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville désire obtenir une servitude d'égout et/ou d'aqueduc sur une partie du lot 2 591 352 du cadastre du Québec, ayant une largeur de six mètres, tel que montré en rose sur le plan annexé aux présentes ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Immobilier Ski Bromont et la Ville de Bromont relativement à la dite servitude ;

13 OCTOBRE 2005

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Immobilier Ski Bromont, relativement à la dite servitude.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

ADOPTÉ

2005-10-563

**SERVITUDE DE DRAINAGE ENTRE SKI BROMONT.COM ET LA
VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE Ski Bromont Inc. possède le lot 2 591 840 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford ;

ATTENDU QUE la Ville désire obtenir une servitude de drainage afin que l'eau des propriétés municipales adjacentes puisse s'écouler sur le lot 2 591 840 du cadastre du Québec, tel que montré sur le certificat de piquetage préparé par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant la minute 1332 ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Ski Bromont.Com et la Ville de Bromont relativement à la dite servitude ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Ski Bromont.Com, relativement à la dite servitude.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

ADOPTÉ

13 OCTOBRE 2005

2005—10—564

**FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE RURALE –
AUTORISATION DE PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉFECTION
DE LA RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté un plan d'intervention concernant le Centre-Village de Bromont le 25 juin 2002 et que le dit document a été déposé au Ministère des Affaires municipales et de la Métropole dans le cadre du Programme de Renouveau Urbain et Villageois ;

ATTENDU QUE ce plan d'intervention préconise entre autre la réfection de la rue Shefford ;

ATTENDU QUE des demandes de subventions ont été déposées dans le cadre des programmes de subventions des infrastructures, soit les programmes Travaux d'infrastructures Canada-Québec, en date du 9 janvier 2002, et Québec-Municipalités (Québec), en date du 29 juillet 2002, et que la Ville de Bromont est toujours en attente d'une réponse favorable ;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a déjà signifié sa volonté de contribuer au projet ;

ATTENDU QUE l'état des infrastructures actuellement présentes sur la rue Shefford cause plusieurs désagréments aux citoyens riverains, notons par exemples, la faible pression d'eau, les bris d'aqueduc fréquents, l'état de dégradation très avancé de la chaussée, le drainage des eaux de surface inadéquat ;

ATTENDU QUE les conduites d'égout et d'aqueduc présentes sur la rue Shefford desservent une population d'environ 3000 personnes et la majorité des commerces de la ville, il est très important d'assurer leur fiabilité et capacité, afin d'assurer le respect des différentes normes applicables ;

ATTENDU QUE la rue Shefford est une zone patrimoniale régionale reconnue au niveau du Schéma d'aménagement de la MRC de la Haute-Yamaska et que cette rue représente un pôle d'activité touristique stratégique pour la ville de Bromont et la région, la concrétisation de l'ensemble des éléments du plan d'intervention du Centre-Village doit donc être réalisé à court terme.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater Monsieur Nicolas Rousseau ing.M.ing directeur de la gestion et du développement du territoire à présenter pour et au nom de la ville de Bromont une demande de subvention au programme « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale ».

D'aviser le Ministère des Affaires Municipales et des Régions que la ville de Bromont s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitations continus du projet.

ADOPTÉ

13 OCTOBRE 2005

2005–10–565

TRAVAUX DE GESTION DES EAUX DE SURFACE

ATTENDU QUE l'étude sur la gestion des eaux de surface déposée par la firme Groupe S.M. pour le secteur de la montagne suggère qu'une des premières interventions consiste à dévier les eaux provenant de la pente de ski qui se dirigent vers la rue des Deux Montagnes vers le bassin d'accumulation situé dans la montagne;

ATTENDU QUE les travaux exigent des frais supplémentaires de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$)** due à la présence de roc et au besoin d'effectuer du dynamitage.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE** APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS** ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à faire les transferts budgétaires nécessaires pour payer cette dépense de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000,00 \$) plus les taxes.**

ADOPTÉ

2005–10–566

APPEL D'OFFRES – PONCEAUX – GESTION DES EAUX DE SURFACE

ATTENDU QUE la ville de Bromont a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la fourniture de ponceaux pour effectuer les correctifs déterminés par l'étude sur la gestion des eaux de surface;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 11 octobre 2005 à 9 h 00 heures, les soumissions suivantes ont été reçues;

Ponceau en béton :

| | Ciment de la Guadeloupe Inc. | Groupe Tremca Inc. |
|-----------------|-------------------------------------|---------------------------|
| Ponceaux numéro | Prix | Prix |
| 5 | 50 933,07 \$ | 10 872,59 \$ |
| 6 | 27 467,97 \$ | 52 175,34 \$ |
| 7 | 35 979,82 \$ | 67 755,48 \$ |

Montants incluant les taxes

ATTENDU QU'après des vérifications d'un point de vue technique, l'installation du ponceau numéro 5 ne peut être réalisé avec un ponceau en béton tel que ceux soumissionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE** APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS** ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13 OCTOBRE 2005

D'adjuger le contrat pour le ponceau numéro 7 au plus bas soumissionnaire conforme soit Ciment la Guadeloupe inc. pour la somme de **TRENTE CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE DIX NEUF DOLLARS ET QUATRE VINGT-DEUX CENTS (35 979,82 \$)**.

DE retourner en soumission pour le ponceau numéro 5 en vue de l'acquisition d'un ponceau de type d'acier en arche sur des semelles en béton.

D'attendre à l'année prochaine pour l'adjudication du ponceau numéro 6 puisque les travaux de ce ponceau seront réalisés dans le courant de l'année 2006.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement pour l'acquisition de ces nouveaux ponceaux.

ADOPTÉ

2005-10-567

**CESSION POUR FIN DE PARC ENTRE IMMOBILIER SKI BROMONT
ET LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QU'Immobilier Ski Bromont Inc. possède le lot 2 591 286 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, municipalité de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QU'Immobilier Ski Bromont Inc. cèdera une partie du lot 2 591 286 du cadastre du Québec à la Ville de Bromont pour fins de parc. Ladite partie du dit lot est identifié de couleur jaune sur le plan ci-joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Immobilier Ski Bromont et la Ville de Bromont relativement à la dite cession ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Immobilier Ski Bromont, relativement à la dite cession.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

ADOPTÉ

13 OCTOBRE 2005

2005–10–568

PROTOCOLE D'ENTENTE VAL DES IRLANDAIS – RUE MISSISQUOI

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Immobilier Ski Bromont.Com de construire une nouvelle rue dans le secteur du Val des Irlandais ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Mairesse et le greffier à signer le protocole d'entente concernant la construction de la spécifiée au dossier ISBS-015 préparée par Teknika inc. dans le secteur du Val des Irlandais pour le compte d'Immobilier Ski Bromont.Com.

QUE la durée de cette entente de développement soit de 3 ans.

ADOPTÉ

2005–10–569

IDENTIFICATION DES LOTS DU « DOMAINE NATUREL DU LAC GALE »

ATTENDU QU'une *Stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels* (ci-après la « *stratégie* ») a été adoptée en séance du conseil le 7 février 2005 ;

ATTENDU QUE cette *Stratégie* vise une protection à perpétuité ;

ATTENDU QU'il est donc pertinent d'identifier les lots suivants « DOMAINE NATUREL DU LAC GALE » :

TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX (3 563 886), TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT(3 563 888), TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-NEUF (3 563 889), TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE (3 563 892), TROIS MILLIONS CINQ CENT SOIXANTE-TROIS MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE et (3 563 893) du cadastre du Québec circonscription foncière de Brome, soient identifiés sous l'appellation « *Domaine naturel du Lac Gale* ».

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'identifier les lots mentionner ci-dessus « DOMAINE NATUREL DU LAC GALE ».

ADOPTÉ

13 OCTOBRE 2005

2005-10-570

SERVITUDE DE STATIONNEMENT ENTRE LA COMPAGNIE 9035-0562 QUÉBEC INC. ET LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE 9035-0562 Québec Inc. possède le lot 2 591 247 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire obtenir une servitude de stationnement et de passage pour l'usage public ;

ATTENDU QUE 9035-0562 Québec Inc. consentira une servitude réelle et perpétuelle de stationnement et de passage pour l'usage public contre une partie du lot 2 591 247 du cadastre officiel du Québec, laquelle est localisée au plan annexé aux présentes et appartenant à 9035-0562 Québec Inc ;

ATTENDU QUE cette servitude de stationnement permettra à toutes personnes de garer leur véhicule de promenade sur la partie du lot mentionnée ci-dessus et d'accéder à pieds, à la rue Shefford par le passage entre le 754 et le 738 rue Shefford ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont pourra installer et aménager des panneaux, des enseignes en ce qui concerne les opérations normales de stationnement municipal et de son accès ;

ATTENDU QUE le montant forfaitaire de la contrepartie pour la dite cession à la Ville est de **QUATRE MILLE DOLLARS (4 000,00 \$) plus taxes**. Cette somme due sera versée au moment de la signature du contrat chez le notaire ;

ATTENDU QUE 9035-0562 Québec Inc. s'engage à signer tout acte nécessaire à l'inscription au registre foncier des droits cédés en vertu de la présente, incluant si requis la vente pour 1 \$ d'une bande de terrain d'environ 15 mètres carrés, afin que la Ville bénéficie des servitudes de droits de passage existantes. Cette bande de terrain serait localisée dans la partie nord dudit lot.

ATTENDU QUE 9035-0562 Québec Inc. nivellera le terrain et procédera à la mise en place du 0-3/4, suite à son projet de démolition (numéro de la demande 2005-00643) et d'agrandissement du bâtiment principal (numéro de la demande 2005-00644).

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre 9035-0562 Québec Inc. et la Ville de Bromont relativement à la dite servitude ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec 9035-0562 Québec Inc., relativement à la dite servitude.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

ADOPTÉ

13 OCTOBRE 2005

2005–10–571

PROTOCOLE D'ENTENTE – SECTEUR AÉROPORTUAIRE

ATTENDU QUE « Bâtiments Québec » désire prolonger les services municipaux pour procéder à la réalisation du projet aéroportuaire ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la ville de Bromont à ce que les services municipaux soient prolongés pour la desserte des futurs bâtiments.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer un protocole d'entente avec le promoteur pour la mise en place des infrastructures municipales.

QUE la durée de l'entente est de trois ans.

ADOPTÉ

2005–10–572

PROTOCOLE D'ENTENTE – RIVE GAUCHE

ATTENDU QU'« Immobilier Rive Gauche Inc. » désire construire les rues incluses dans le projet immobilier connu sous le nom « Rive Gauche » et détaillé dans le PIIA du même nom ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la ville de Bromont à ce que les services municipaux soient prolongés sur les dites rues du projet « Rive Gauche ».

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer un protocole d'entente avec le promoteur et ce, en conformité avec le règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

QUE la durée de l'entente est de sept ans.

ADOPTÉ

N.M.

ENTENTE DE PRINCIPE CONCERNANT LA PLAGE PARADIS

Le sujet numéro 7.3.7 est reporté à une séance subséquente.

13 OCTOBRE 2005

2005–10–573

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 13 octobre 2005 à 11 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

Appel d'offres

Construction de la bibliothèque municipale et scolaire – TAXES EN SUS

| Soumissionnaires : | Prix (excluant les taxes) : |
|--|------------------------------------|
| Les Constructions Léo Laplante (1995) inc. | 1 225 978,00 \$ |
| Turanco construction inc. | 1 229 800,00 \$ |
| Les Coffrages Carmel inc. | 1 263 251,00 \$ |
| Progere Constructions inc. | 1 290 154,31 \$ |
| Marieville Constructions inc. | 1 292 676,00 \$ |
| Construction Bugère inc. | 1 318 844,00 \$ |
| Les Grands Travaux Soter inc. | 1 323 000,00 \$ |
| Opron | 1 338 000,00 \$ |
| Les constructions Echo inc. | 1 345 900,00 \$ |
| Genivar Construction inc. | 1 355 281,00 \$ |
| Alta Limitée | 1 389 768,00 \$ |
| Sept frères construction inc. | 1 605 746,00 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour la construction de la bibliothèque municipale et scolaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Les constructions Léo Laplante (1995) Inc.** et ce pour la somme de **UN MILLION DEUX CENT VINGT-CINQ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS (1 225 978,00 \$)**.

ADOPTÉ

2005–10–574

PARC ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE

ATTENDU QUE le Conseil d'établissement de l'école de la Chantignole a comme projet l'aménagement d'une cour d'école moderne équipée de modules de jeux et de mobilier urbain répondant aux normes de sécurité ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite implanter des parcs de quartier répondant aux besoins de sa population ;

ATTENDU QUE la mise en chantier de projets résidentiels se trouvant à proximité du Campus récréo-éducatif ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

13 OCTOBRE 2005

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'entamer des discussions avec la Commission Scolaire Val-des-Cerfs (CSVDC) concernant l'implantation d'un parc école.

ADOPTÉ

N. M.

Madame **PAULINE QUINLAN**, après avoir déclaré son intérêt dans le sujet suivant, quitte son siège. Monsieur le conseiller Serge Dion agit comme maire suppléant.

2005-10-575

QUITTANCE MUTUELLE ENTRE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS BRUNELLE, LA VILLE DE BROMONT, MADAME PAULINE QUINLAN, MADAME LÉONORA LANDES ET LES ENTREPRISES INTERNATIONALES LANDES INC.

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer la quittance mutuelle en six exemplaires.

ADOPTÉ

N. M.

Madame **PAULINE QUINLAN** réintègre son siège.

2005-10-576

NOMS DE RUES

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer les noms de rue suivants :

13 OCTOBRE 2005

- rue des Lauriers, dans le secteur du site olympique ;
- rue de la Place Champêtre, dans le secteur de la Place Champêtre
- rue de la Rive droite, dans le secteur de la Place Champêtre
- rue des Peupliers, dans le secteur du Mont-Gale
- rue de la Rive Gauche, dans le secteur de la Rive Gauche
- rues Mc Mahon et O’Connor, dans le secteur du Val des Irlandais
- rues de Labelle et de Dubuc, dans le secteur de la Montagne

ADOPTÉ

2005–10–577

PAIEMENT DE FRAIS JURIDIQUES

ATTENDU QUE Monsieur Rolland Désourdy et als. poursuivent Madame Pauline Quinlan, mairesse et Monsieur Paul M. Rolland, conseiller du district numéro 4, Shefford, en inhabilité de siéger et conteste le bail de Bromont sur le Lac ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit prendre fait et cause pour elle-même et ses dirigeants ;

ATTENDU QUE des frais sont ainsi causés par cette poursuite et qu’une troisième et quatrième demande de paiement doit être effectuée ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’autoriser le paiement d’une somme de **DIX NEUF MILLE TROIS CENT ONZE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-HUIT CENTS (19 311,98 \$)**, taxes incluses, pour un cumulatif de **QUATRE-VINGT MILLE HUIT CENT HUIT DOLLARS ET QUARANTE ET UN CENTS (80 808,41 \$)**, à la firme d’avocats Dunton Rainville Senc, comme le troisième et quatrième paiement des frais de défense de la Ville de Bromont dans la poursuite effectuée par Monsieur Rolland Désourdy et als.

ADOPTÉ

N.M.

RÉSOLUTION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE CONCERNANT LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution provenant de la municipalité de la paroisse de Saint-Alphonse concernant le plan de mise en œuvre et le schéma de couverture de risques d’incendie.

13 OCTOBRE 2005

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE D'ELECTEST CONCERNANT LE
RECouvreMENT DU SILO DE PAVNAT, RUE PACIFIQUE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre d'Electest concernant le recouvrement du silo de Pavnat sur la rue Pacifique.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS
CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS SUR
LA ROUTE 241 (RUE SHEFFORD)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre du Ministère des Transports concernant la circulation des véhicules lourds sur la route 241 (rue Shefford).

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Serge Boucher demande où en ait la publication du livre sur l'histoire de Bromont.
- Madame Danielle Mathieu demande où en est le dossier de la voie de contournement du vieux Village de Bromont

2005–10–578

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER DONALD DEMERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER